

Baulmes - Vuitebœuf
 Rances - Champvent
 Essert-s.-Champvent
 Valeyres-s.-Rances
 Villars-s.-Champvent
 Vugelles-La Mothe
 Sergey - L'Abergement
 Method - Suscévaz
 Lignerolle - Les Clées - Orges

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité:

Greffe municipal, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66

Fax 024 459 19 64

Courriel: info@baulmes.ch

Du lundi au vendredi:

9h00 - 11h30 et 14h30 - 18h00

Abonnements: Fr. 20.- par an

Publicité: À la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Method, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

CÉLÉBRATIONS

Dimanche 6 avril 2025

Temple de Grandson	10 h 00	Culte. Cène. O. Bader.
Temple de Bonvillars	10 h 00	Culte. T. Gasteiner.
Église de Ballaigues	10 h 00	Célébration en familles. Lyne Gasser.
Chapelle de Chamblon	10 h 30	Culte. Jean-Denis Kraege.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - ÉGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES
 1^{er} et 3^e dimanche du mois - Messe à 8 h 30 à Baulmes



BAULMES

www.baulmes.ch

Société de tir sportif Misterdam Baulmes

Dates des tirs 300 mètres 2025

AVRIL

Mercredi 2.04 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 9.04 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 16.04 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 23.04 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 30.04 18h00 - 20h30

Entraînement

MAI

Mercredi 7.05 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 14.05 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 21.05 18h00 - 20h30

Tir militaire

Mercredi 28.05 18h00 - 20h30

Entraînement

JUIN

Mercredi 4.06 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 11.06 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 18.06 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 25.06 18h00 - 20h30

Entraînement

JUILLET

Mercredi 2.07 18h00 - 20h30

Entraînement + Tir des Aiguilles avancé

Vendredi 4.07 15h00 - 20h30

Tir des Aiguilles

Samedi 5.07 08h00 - 17h30

Tir des Aiguilles

Mercredi 9.07 17h00 - 20h30

Tir des Aiguilles

Vendredi 11.07 15h00 - 20h30

Tir des Aiguilles

Samedi 12.07 08h00 - 12h00

Tir des Aiguilles

Mercredi 16.07 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 23.07 18h00 - 20h30

Entraînement

AOÛT

Mercredi 13.08 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 20.08 18h00 - 20h30

Tir militaire

Mercredi 27.08 18h00 - 20h30

Entraînement

SEPTEMBRE

Mercredi 3.09 17h30 - 20h00

Entraînement

Mercredi 19.03 17h30 - 20h00

Entraînement

Mercredi 17.09 17h30 - 20h00

Entraînement

Samedi 27.09 13h30 - 17h30

Entraînement

OCTOBRE

Samedi 4.10 13h30 - 17h30

Tir de clôture interne

Samedi 11.10 13h30 - 17h30

Tir de l'Amitié Baulmes - Villars s/Yens

Carabine 50 mètres 2025 Agenda 2025

Dès le samedi 15 mars 2025:

Lundi au vendredi: 13h00 - 20h00

Samedi matin: 9h00 - 12h00

École de tir

Samedi après-midi: 13h30 - 20h00

5, 6, 7 et 12, 13, 14 septembre 2025

Tir des Rapilles

Dès le 27 octobre 2025: saison d'hiver

Vendredi: 13h00 - 17h00

Samedi:

9h00 - 12h00

Samedi après-midi:

13h00 - 17h00

Pendant la durée des tirs, il est formellement interdit de pénétrer dans la zone dangereuse.

La Municipalité et la Société de tir sportif Misterdam déclinent toute responsabilité en cas d'accident dû à la non observation de cet avis.

Enquête publique Demande d'approbation des plans selon la procédure ferroviaire

Reguerant: TRAVYS SA

Lieu: Baulmes

Ligne: Ligne Yverdon-les-Bains-Sainte-Croix, Km 14.635 à 15.138

Objet: Aménagement d'un nouveau point de croisement en amont de la gare de Six-Fontaines ainsi que renouvellement des installations de technique ferroviaire existantes. Des défrichements temporaires et définitifs pour des surfaces respectivement de 949 m² et 73 m² sont en outre prévus.

Pour plus de détails, il y a lieu de se référer au dossier de plans.

Procédure: La procédure d'approbation des plans est régie par la Loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021), pour autant que la Loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF; RS 742.101) n'en dispose pas autrement. L'autorité unique de la procédure d'approbation des plans est l'OFT.

Mise à l'enquête: Les plans peuvent être consultés à l'adresse suivante: Greffe municipale de la Commune de Baulmes, rue de l'Hôtel de Ville 9, 1446 Baulmes du lundi 31 mars au mardi 13 mai 2025 inclusivement (le délai ne court pas du jour avant Pâques



BAULMES

www.baulmes.ch

et du 7^e jour après Pâques inclusivement, selon l'art. 22a LPA), conformément aux avis publiés dans la FAO et le quotidien 24 Heures du vendredi 28 mars 2025.
Piquetage: Avant la mise à l'enquête de la demande, l'entreprise ferroviaire doit marquer sur le terrain par un piquetage, et pour les bâtiments par des gabarits, les modifications requises par l'ouvrage projeté (y.c. modifications de terrains, défrichement, acquisition de droits, etc.).

Oppositions: Quiconque a qualité de partie en vertu de la PA peut faire opposition auprès de l'autorité chargée de l'approbation des plans pendant le délai de mise à l'enquête.

Quiconque a qualité de partie en vertu de la Loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711) peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEX pendant le délai de mise à l'enquête (oppositions à l'expropriation; demande selon les art. 7 à 10 LEX; demande de réparation en nature selon l'art. 18 LEX; demande d'extension de l'expropriation selon l'art. 12 LEX; demande sur le montant de l'indemnité selon l'art. 16 et 17 LEX).

Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEX).

Les oppositions, écrites et en deux exemplaires seront adressées durant le délai de mise à l'enquête (date selon timbre postal) à l'**Office fédéral des transports (OFT), Section Autorisations II, 3003 Berne**. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Les objections émises contre le piquetage ou la pose de gabarits doivent être adressées sans retard à l'autorité chargée de l'approbation des plans, mais au plus tard à l'expiration du délai de mise à l'enquête (art. 18c al. 2 LCdF).

Ban d'expropriation: Dès la remise de l'avis personnel ou de la demande d'expropriation à la personne visée par celle-ci, il n'est plus permis de faire, sans le consentement de l'expropriant, des actes de disposition de droit ou de fait susceptibles de rendre l'expropriation plus onéreuse (art. 42 LEX). L'expropriant est tenu de réparer intégralement le dommage résultant du ban d'expropriation (art. 44 al. 1 LEX).

Pour l'Office fédéral des transports
Direction générale de la mobilité et des routes du
Canton de Vaud



VUITEBŒUF

www.vuitebœuf.ch

Signaux OSR

La DGMR décidé la mesure suivante: **Mesure acceptée**

Lieu: Localité de Vuitebœuf - Centre Village - Rte de Vugelles en traversée de la localité

Tronçon: conformément au dossier d'expertise

Parution FAO: 1^{er} avril 2025

Signaux OSR:

- 2.59.1 (art. 2 et 22a) - Début de la zone à vitesse limitée, 30 km/h
- 2.59.2 (art. 2a et 22a) - Fin de la zone à vitesse limitée, 30 km/h

Demande de permis de construire (P)

Commune: Vuitebœuf
Compétence: (ME) Municipale État
Réf. communale: 369
CAMAC N°: 239392
Parcelle N°: 22
ECA N°: 31

Coordonnées (E / N): 2531955 / 1184350
Nature des travaux: Transformations. Création d'un 2 pièces dans les combles du bâtiment ECA N°31

Situation: Route de Sainte-Croix 9

Note de recensement architectural: 4

Propriétaire, promettant, DDP: Wagnières Frédéric

Enquête publique ouverte du 29.03.2025 au 27.04.2025.

La Municipalité



RANCES

Autorisation N° 05/2025

Dans sa séance du 25 mars 2025, la Municipalité a autorisé les travaux suivants:

Situation: Praz Tecoz I

Parcelle N°: 503

Propriétaire: Seiler Anne-Sylvie

Nature de l'ouvrage: Installation d'un cabanon de jardin

La Municipalité

Autorisation N° 06/2025

Dans sa séance du 25 mars 2025, la Municipalité a autorisé les travaux suivants:

Situation: Route de Mathod 2

Parcelle N°: 234

Propriétaire: Aubert Fahrni Michèle

Nature de l'ouvrage: Installation de panneaux photovoltaïques.

La Municipalité



CHAMPVENT

www.champvent.ch

Avis d'enquête publique N° 2025-2098

Commune: Champvent

Propriétaire: L'association de l'Aiguillot, rue des Prés-du-Lac 30a, 1401 Yverdon-les-Bains

Requérant / auteur des plans: Vaucher Baptiste Pierre Léandre, chemin Antoine-de-Chandieu 8, 1006 Lausanne

Coordonnées: 2534960 / 1181720

Parcelle N°: 2064

ECA N°: 2096

CAMAC N°: 239284

Nature des travaux-description de l'ouvrage: Changement d'affectation de box non-chauffés affecté en stockage de catégorie X (entrepôts) en catégorie IX (industries).

Adresse de l'ouvrage: Champvent - Les Russilles

Dérogation requise: ---

Le dossier peut être consulté à la salle du Conseil de la Commune de Champvent, Grand-Rue 8, du **05.04.2025 au 27.04.2025.**

Délai d'opposition: 27.04.2025

La Municipalité



VALEYRES SOUS RANCES

Autorisation

Dans sa séance du 25 mars 2025, la Municipalité a autorisé M. Norbert Kaenel à effectuer les travaux suivants:

Parcelle N°: 117

Nature de l'ouvrage: Démolition du mur de soutènement existant. Reconstruction d'un nouveau mur de soutènement d'une hauteur de 2.05 m.

La Municipalité

Bourse communale

Les bureaux seront **fermés:**

du lundi 14 avril 2025

au vendredi 18 avril 2025

Greffé municipal - Contrôle des habitants - Bureau des étrangers

Les bureaux seront **fermés:**

du lundi 14 avril 2025

au vendredi 25 avril 2025

Les personnes qui auraient des documents à établir (attestations de domicile par exemple) voudront bien prendre leurs dispositions.

Durant cette période, les documents d'identité peuvent être établis directement auprès du Centre de biométrie, Voie du Chariot 3 (Place de l'Europe), 1014 Lausanne, tél. 0800 01 1291, www.biometrie.vd.ch

Merci pour votre compréhension.

L. Sanchez / D. Lüthi



VUGELLES LA MOTHE

Demande de permis de construire (P)

Commune: Vugelles-La Mothe
Compétence: (ME) Municipale État
Réf. communale: E01-2024
CAMAC N°: 232438
Parcelle N°: 70
ECA N°: 63

Coordonnées (E / N): 2533449 / 1185658

Nature des travaux: Transformations. Projet de rénovation d'une maison individuelle.

Situation: 7, route de l'Arnon

Note de recensement architectural: 4

Propriétaires, promettants, DDP: Moraes Teixeira Lopes, Sonia et De Castro Pacheco Lopes, Bruno

Auteur des plans: Mergel, Bernhard Mergel & Compagnons Sàrl



VUGELLES LA MOTHE

Demande de dérogation: --

Particularités:

Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit, de degré: 3

Enquête publique ouverte du 02.04.2025 au 01.05.2025.

La Municipalité



LIGNEROLLE

Conseil communal - Convocation

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Vous êtes convoqués, pour la prochaine séance du Conseil communal, le:

**lundi 7 avril 2025, à 20h00
à la salle villageoise**

Voici l'ordre du jour:

1. Appel
2. Assermentation de Madame Caroline Quartier, nouvelle conseillère communale.
3. Adoption du dernier P.V
4. Présentation de la filière d'élimination des habits par M. Pascal Rhyner, directeur de TEXAID. Préavis 01/25 : Demande de crédit pour la création d'une garderie de 22 places pour enfants en âge préscolaire au rez-de-chaussée du bâtiment communal - Rapport de la commission de gestion.
6. Préavis 02/25: Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance - Rapport de la commission pour le règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance.
7. Préavis 03/25: Demande de crédit pour l'achat d'oriflammes - Rapport de la commission de gestion.
8. Choix des autorités communales pour la législation 2026-2031.
9. Communications de la Municipalité.
10. Propositions individuelles.

Nous vous rappelons que toute absence lors de cette séance est à communiquer, dans les meilleurs délais, à notre président, M. Lionel Favre.

Le bureau du Conseil

Poste au concours

La Municipalité de Lignerolle met au concours un poste de:

Boursière / Boursier 30-40% annualisé

Missions principales:

- Assurer la comptabilité générale complète, ouverture, boucllement et préavis.
- Gérer les débiteurs et les créanciers.
- Gérer de manière complète les salaires, les assurances sociales, effectuer les décomptes de boucllement liés aux salaires.
- Elaborer le budget et son préavis.
- Gérer les emprunts bancaires, les polices d'assurances et les sinistres.
- Mettre en place des tableaux de bord pour le suivi du budget.

- Organiser et suivre la planification financière.
- Conseiller et accompagner la Municipalité à la prise de décision.
- Proposer des améliorations dans les processus de travail.

Profil souhaité:

- Brevet de spécialiste en finances et comptabilité souhaités.
- Très bonne maîtrise des outils informatiques.
- Connaissance du logiciel Crésus.
- Sens de la communication, organisation, rigueur et autonomie.
- Faculté d'adaptation et flexibilité.

La comptabilité et le budget 2025 sont déjà établis sur le plan comptable MCH2.

Entrée en fonction: de suite ou à convenir.

Délai de postulation: 30 avril 2025.

Le dossier complet (CV, lettre de motivation, diplômes et certificats) est à transmettre par courriel à: info@lignerolle.ch ou par courrier à l'adresse: Administration communale, rue du Collège 3, 1357 Lignerolle.

Renseignements:

M. Olivier Petermann, Syndic : 079/441 48 58

M. Dominique Werly, Boursier : 079/436 93 88



ORGES

Arrêté de convocation pour le scrutin communal du 18 mai 2025

Préfecture du district du Jura-Nord vaudois

Vu :

- la loi du 05.10.2021 sur les droits politiques (LEDP) et son règlement d'application (RLEDP),
- a démission de **Monsieur Nicolas PIAGET**, Municipal,
- l'autorisation du Bureau électoral cantonal du 7 mars 2025,

Les membres du corps électoral de la **Commune d'Orges** sont convoqués le **dimanche 18 mai 2025** pour élire un(e) conseiller(ère) municipal(e). En cas de second tour, celui-ci aura lieu le **dimanche 8 juin 2025**.

Mode d'élection

Cette élection aura lieu selon le système majoritaire à deux tours (majorité absolue au premier tour et relative en cas de second tour) ; une élection tacite est possible dès le 1^{er} tour. En cas d'élection tacite, la tenue du scrutin populaire est annulée.

Corps électoral

Font partie du corps électoral communal (à l'exclusion des personnes faisant l'objet d'une curatelle de portée générale ou qui sont représentées par un mandataire pour cause d'incapacité en raison d'une incapacité durable de discernement) :

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune,
- les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de dix-huit ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le canton de Vaud depuis trois ans au moins.

Seront automatiquement incluses dans le registre du corps électoral les personnes qui remplissent les conditions ci-dessus ou qui les rempliront d'ici au jour du scrutin.

Le registre du corps électoral peut être consulté au greffe municipal durant les heures normales d'ouver-

ture des bureaux à des fins de vérification de l'exactitude des données inscrites.

Dépôt des listes

Le dernier délai pour le dépôt des listes est fixé

- **au mardi 22 avril 2025 à 12 heures précises au greffe municipal pour le premier tour;**
- **au mardi 20 mai 2025 à 12 heures précises au greffe municipal en cas de second tour.**

Toute liste de candidature doit:

- être signée par 3 membres du corps électoral domiciliés dans la commune avec l'indication de leur(s) nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine et domicile ;
- mentionner une personne mandataire et une personne suppléante; à défaut, la personne dont le nom figure en tête des signataires est considérée comme personne mandataire et la suivante comme personne suppléante ;
- être signée par chaque personne candidate; la signature peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procurator spéciale jointe à la déclaration ;
- porter une dénomination distincte et indiquer les nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine, profession et domicile de toutes les personnes candidates.

Le greffe municipal prend note des date et heure du dépôt des listes et s'assure de leur conformité.

Voies de recours

Toute contestation relative à la préparation, au déroulement ou au résultat de ce scrutin doit être adressée au préfet dans les trois jours :

- dès la date à laquelle le motif de contestation a été découvert ou aurait pu l'être en prêtant l'attention commandée par les circonstances ;
- dès la publication du résultat du scrutin visé ou la notification de l'acte mis en cause dans les autres cas.

Le Préfet: Fabrice De Icco

Le Conseil général et la Municipalité de Valeyres-sous-Rances

ont le regret de faire part du décès de

Madame Margot Clotilde Fiaux

*Fille de Catherine Fiaux,
secrétaire du Conseil général
et de Laurent Fiaux, membre*

Nous présentons à toute sa famille
nos plus sincères condoléances

SOLCREATIONS

OGENS - YVERDON-LES-BAINS - BAULMES

Les sols... notre passion

Parquets bois véritable
Stratifié - Ponçage
Moquettes - Sols vinyl - PVC - Lino
Stores - Literie

Vente à l'emporter ou pose par nos soins

www.solcreations.ch

021 887 74 30

024 426 07 26



PAROISSE PROTESTANTE DE BAULMES-RANCES

Baulmes - Peney - Rances - Valeyres-sous-Rances - Vuitebœuf



Assemblée paroissiale ordinaire de printemps

Mercredi 9 avril 2025 à 19h30

Vous êtes tous cordialement invités à assister à l'assemblée. Lieu: **Rances**, salle de paroisse, Grand-Rue 1 (sous la Cure)

Ordre du jour:

Accueil, présentations, recueillement.

Extraits des principes constitutifs de l'EERV et droit de vote.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21.11.2024.
3. Échos de la vie des deux secteurs.
4. Comptes 2024:
 - a. Présentation du principe de répartition entre les secteurs
 - b. Préavis de la commission de gestion
 - c. Adoption des comptes

5. Élection.s au bureau de l'assemblée paroissiale. *Les candidat.e.s peuvent s'annoncer à l'avance au président de séance.*
6. Information des ministres.
7. Pistes pour l'avenir de la paroisse Baulmes-Rances.
8. Information sur «Eglise 29»
9. Informations des Conseils régionaux et du Conseil synodal.
10. Date de la prochaine assemblée paroissiale.
11. Divers et propositions individuelles.



Thérapie énergétique de BIORÉSONANCE

1 h 30 Fr. 120.-

Drainages lymphatiques manuels

Méthode Vodder

1 h 15 Fr. 100.- (Reconnaissance ASCA)

Correcteurs de Koltsov

www.cef-suisse.ch

Françoise Vurlod-Cuénez

Rue Etienne 3 - 1329 Bretonnières

Tél. 024 441 00 77 (répondeur si absente)

079 516 12 63 (messages WhatsApp)

fvurlod@bluewin.ch



Association Culturelle
de Baulmes et environs

Concert pascal

Temple de Baulmes

Vendredi saint 18 avril 2025

17h15

L'Ensemble Vocal de Poche

Margaret Harmer, percussions

Musique pour l'Office du Vendredi saint

Entrée libre - collecte

Org. : Association culturelle de Baulmes et environs <http://baulmes-culture.ch>



★ COIFFURE ★

Sur rendez-vous

Possibilité de vous véhiculer

Route d'Yverdon 5

1445 VUITEBŒUF

079 220 62 33

**Votre spécialiste
en coloration végétale**

www.danikacoiffure.ch

SANI-BOIS Sàrl
Maîtrise fédérale
 Lutte contre les nuisibles
 Guêpes - fourmis - cirons
 Fouines - rongeurs
 Champignons - mэрule
 Assainissement de bâtiments
 Yverdon 076 228 42 92 - www.sani-bois.ch



BADER MÉTAUX SÀRL
 Spécialiste en gestion des déchets industriels et métallurgiques
 Rte d'Yverdon 3 | Tél. 024 459 25 75
 1445 Vuiteboeuf | Mail: laurent.bader@badermetaux.ch

Spécialiste en gestion de déchets ferreux et non ferreux

Rachat de tout métaux (ferraille, cuivre, laiton, alu, inox, plomb, zinc)
 Prix sur demande.



Auberge de Champvent

L'AUBERGE DE CHAMPVENT
 a hâte de vous annoncer, grâce à votre fidélité et sa nouvelle équipe,
ses nouveaux horaires d'ouverture

Lundi: 10h30 - 14h30 / 17h30 - 23h00
 Mardi: FERMÉ
 Mercredi: 08h30 - 14h30 / 17h30 - 23h00
 Jeudi: 08h30 - 14h30 / 17h30 - 23h00
 Vendredi: 08h30 - 14h30 / 17h30 - 23h00
 Samedi: 10h00 - 14h30 / 17h30 - 23h00.
 Dimanche: 10h00 - 14h30 / 17h30 - 23h00

Au plaisir de vous accueillir

Réservation au **024 420 12 63 - info@aubergedechampvent.ch**

PÂQUES

Quels sont les chiffres préférés des poules ?

7, 1, 9 (c'est un œuf).

Comment appelle-t-on un lapin qui détruit les champs de blé ?

Un céréale-killer (serial killer).

Comment se quittent deux œufs de Pâques qui sont fâchés ?

Ils se quittent brouillés.

Que se passe-t-il quand deux poissons en chocolat se disputent ?

Le thon (ton) monte.

Quel est le lapin le plus explosif ?

Panpan.

Quel est le comble pour un coq ?

Être une poule mouillée.

Quel est le jeu préféré des poissons en chocolat ?

Carpe ou pas carpe (cap ou pas cap).

Tu as 4 poussins et tu n'en veux que 3. Comment faire ?

Tu en pousses 1 (poussin).

Qu'est-ce qui est jaune et qui fait croc-croc ?

Un poussin qui mange des œufs de Pâques.

Yverdon-les-Bains **La Marive**

Samedi 5 avril 2025 à 20h00
 Ouverture des portes à 18h30

SUPER LOTO

30 tours pour CHF 10.- le carton / planche de 6 cartons CHF 50.-
 quine 60.- / double 80.- / carton 120.- avec jackpot
 tous les lots en espèces

Royale à CHF 5.- le carton / 4 cartons pour CHF 15.-
 4 prix à CHF 300.- en espèces

Organisation : Tir Sportif Yverdonnois, Yverdon-les-Bains

Ce sont deux poissons qui discutent, l'un dis à l'autre : « J'ai raté mon examen. »

Le second lui répond; « Ne t'inquiète pas, tu seras certainement repêché. »

Qu'est-ce qui est transparent et qui sent la carotte ?

Un pet de lapin.

Qu'est-ce que le lapin a donné à sa petite amie ?

Un anneau de 14 carottes.

Comment un lapin ressemble-t-il à un

Q-tip ? Ils ont tous les deux des queues de coton.

Un homme dans une salle de cinéma remarque ce qui ressemble à une lapine assis à côté de lui. Es-tu une lapine ?» demanda l'homme surpris. - Oui.» - Qu'est-ce que tu fais au cinéma ?» - La lapine a répondu: «Eh bien, j'ai aimé le livre.»

Comment appelez-vous un lapin capable de ramasser un éléphant ?

Monsieur !